

*Le budget—M. Beaudoin*

Le ministre a aussi réduit la taxe de dépenses de prospection et l'allocation d'épuisement. Mais, en refusant d'accepter la déduction traditionnelle de certaines redevances à titre de dépenses d'exploitation, il est allé à l'encontre d'un des principes de la confédération. Si Ottawa y va aussi carrément dans un domaine de compétence provinciale, que va devenir tout le reste des pouvoirs provinciaux?

Cette mêlée ouverte avec les provinces ne peut qu'inciter ces dernières à protéger du mieux qu'elles le peuvent leurs propres droits. Elles pourraient recourir aux sociétés de la Couronne provinciales qui sont traditionnellement exemptées d'impôt au niveau fédéral. Le ministre des Finances a déclaré dans son budget que toute province qui chercherait à nationaliser une industrie et ainsi à s'approprier ses recettes devrait y réfléchir à deux fois, car elle forcerait alors le gouvernement fédéral à envisager l'imposition des sociétés de la Couronne.

Cette déclaration laisse soupçonner une tentative déliée du gouvernement actuel pour assommer le gouvernement conservateur de l'Alberta en particulier, remporter la lutte une fois de plus contre les provinces de l'Ouest, et mettre la main sur leurs ressources. C'est d'autant plus important pour les Canadiens de l'Ouest qu'ils ont eu de graves ennuis lors de leur entrée dans la Confédération au cours des années 20, alors qu'on ne leur a pas reconnu d'emblée le droit à leurs ressources et qu'ils ont dû le négocier.

Les divers gouvernements provinciaux ont pris en charge l'industrie hydro-électrique. Le ministre aurait pu essayer de procéder autrement. Il aurait pu essayer d'en arriver, avec les provinces, à une définition acceptable des redevances et des impôts auxquels elles devraient être soumises. Il aurait dû fixer avec elles le niveau à partir duquel les redevances pourraient être déductibles aux fins du fisc. Le gouvernement peut porter la question devant la Cour suprême, mais étant donné sa composition et la nomination du juge en chef, il est fort probable que la décision sera favorable au gouvernement fédéral. A la longue, les provinces devront freiner la production du pétrole et du gaz; ainsi, les pénuries naturelles finiront par relever les prix au niveau des marchés internationaux.

Il y a un secteur de l'industrie des ressources dont il n'a pas été question, le secteur minier. L'industrie minière est impliquée dans le conflit mettant aux prises Ottawa et l'Alberta; toutes les provinces s'en ressentent. Le budget est dangereux parce que pour la première fois il conduit à une confrontation entre les deux principaux échelons de gouvernement. L'existence même de la confédération est en jeu et il faut résoudre ce problème si l'on veut que la paix règne au pays.

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Madame le président, il me fait plaisir de participer au débat sur le budget, et ce pour plusieurs raisons. Une des principales raisons est le fait qu'il se situe à un moment historique fortement imprégné par l'allure d'incertitude qui plane sur les événements mondiaux. Cette situation est de nature à en faire un des plus importants exposés budgétaires de notre histoire. D'ailleurs, le ministre lui-même, en des termes à peine voilés, souligne son inquiétude et son impuissance

[M. Ritchie.]

devant l'effritement de notre situation économique soumise à des tensions internationales toujours plus fortes. De plus, comme en désespoir de cause, il semble vouloir reporter sur le plan international la responsabilité de l'avenir de la nation canadienne.

J'aurai l'occasion, madame le président, de m'expliquer tantôt plus en détail sur ce sujet, mais je tiens d'abord à souligner que je veux marquer mon intervention au coin de l'objectivité, tout en soulignant avec le plus de justesse possible ce qui m'apparaît anormal ou illogique dans les mesures proposées par le ministre.

J'ai d'abord l'intention de discuter des grandes lignes du discours du budget et, en particulier, de quelques-unes des propositions du ministre. Par la suite, je parlerai de la question internationale, soit celle où le ministre renvoie la portée du présent débat. Je veux démontrer que le tableau qu'il nous a fait est loin d'être complet, et qu'on sent qu'il existe d'autres facteurs très puissants et qu'il a omis de mentionner.

Dans son ensemble, le budget actuel contient des dispositions qui sont en principe très valables. On pourrait même, au point de départ, être tentés d'y souscrire. Cependant, ces mesures doivent être analysées soigneusement et critiquées à la lumière des impératifs venant du contexte dans lequel nous évoluons actuellement. C'est seulement à cette condition que nous pouvons juger en dernier lieu de la valeur du présent budget.

En ce qui a trait aux mesures proposées par le ministre en matière d'impôt sur le revenu des particuliers, je dois dire qu'elles sont bonnes en général, et que j'en reconnais le bien-fondé. Madame le président, j'en félicite même le ministre. Cependant, j'ai un petit reproche à lui adresser à ce sujet: Elles arrivent trop tard pour que l'on puisse espérer des conséquences bénéfiques de façon marquée.

On le sait, madame le président, l'arrivée d'un médecin pour un malade qui en a un urgent besoin, c'est inestimable. Mais lorsque le patient est déjà mort ou que le point de «non-retour» est déjà franchi, l'arrivée du médecin n'a plus beaucoup d'importance. C'est de cette façon que m'apparaît le portrait de ces mesures touchant l'impôt sur le revenu des particuliers.

● (2130)

Au moment même où sont annoncées ces mesures, les bénéfiques en sont déjà réduits par l'augmentation du coût de la vie et l'inflation que l'on connaît actuellement au Canada.

Le ministre a entièrement raison de se féliciter aussi d'avoir réduit à 5 p. 100 la taxe sur les matériaux de construction. Il y a déjà quelques années que nous lui disons de le faire. Depuis trois ou quatre ans, je disais: Supprimons complètement cette taxe pour assurer une vraie relâche dans la construction, mais rien n'a été fait. Aujourd'hui, après que la situation s'est détériorée, le ministre accepte en partie notre proposition. Cette mesure pourra aider un peu, mais beaucoup moins efficacement dans le contexte actuel. Si elle avait été adoptée quand nous la proposons, elle produirait aujourd'hui son plein effet. La construction aurait été beaucoup plus active. Voilà un secteur qui touche un nombre très élevé de travailleurs, à partir du bûcheron, des corps de métiers et autres, sans oublier toutes les industries qui participent à l'industrie de la construction.